

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 04444

Numéro SIREN : 888 981 818

Nom ou dénomination : 2A IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2023 sous le numéro de dépôt 5545

AMARRIS CONTACT

2A IMMO

Page :

1



EXPERTISE COMPTABLE DE PROXIMITE

2A IMMO

6 RUE MULOCHON

78650 BEYNES

n° de
dépôt



n° de
gestion

5945

26 MAI 2023

n° de
facture

Q. L. L.

n° de
chrono

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

« Certifiés conformes par le représentant légal »

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

AA

AMARRIS CONTACT

2A IMMO

Page : 1

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF IMMOBILISE	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	8 466	3 318	5 148	4 830
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
ACTIF IMMOBILISE	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	8 466	3 318	5 148	4 830
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	27 468		27 468	22 326
	Autres créances	5 534		5 534	1 459
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	37 428		37 428	12 729
	Charges constatées d'avance	948		948	
	TOTAL (III)	71 378		71 378	36 515
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	79 844	3 318	76 526	41 344

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

AA

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	500	500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(817)	
	Résultat de l'exercice	24 369	(817)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	24 052	(317)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	13 681	37 440
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 765	
	Dettes fiscales et sociales	11 028	4 221
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	52 474	41 661
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	76 526	41 344
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	24 368,80	(816,98)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	52 474	41 661
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

AA

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2022	31/12/2021
		France	Exportation	12 mois	16 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	186 622		186 622	43 080
	Montant net du chiffre d'affaires	186 622		186 622	43 080
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges					
Autres produits				1	
Total des produits d'exploitation (1)				186 623	43 080
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			154 755	42 560
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 116	
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel			100	
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 982	1 336
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges				1	
Total des charges d'exploitation (2)				157 954	43 897
RES ULTAT D'EXPLOITATION				28 669	(817)

AA

AMARRIS CONTACT

2A IMMO

Page :

4

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 669	(817)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		28 669	(817)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		4 300	
TOTAL DES PRODUITS		186 623	43 080
TOTAL DES CHARGES		162 254	43 897
RESULTAT DE L'EXERCICE		24 369	(817)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

AA

2A IMMO
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 500 euros
Siège social : 6 Rue Mulochon
78650 BEYNES
888 981 818 R.C.S. Versailles

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 05 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le cinq mai,
à dix heures,

Madame Alaina ALVES DO CARMO agissant en qualité d'associée unique et présidente de la société 2A IMMO a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La Présidente a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Reconstitution des capitaux propres de la société,
- Déclaration des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Rémunération de la Présidence,
- Pouvoirs pour formalités,

Il est en outre rappelé par le Président que la loi pour un Etat au service d'une société de confiance dispense toutes les sociétés commerciales, quelle qu'en soit la forme, de l'obligation d'établir un rapport de gestion si elles répondent à la définition des petites entreprises (C. com. art. L 232-1, IV modifié ; Loi art. 55, IV). Cette mesure est entrée en vigueur pour les exercices clos depuis le 11 août 2018.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et donne quitus de sa gestion au président.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 24 369 euros, de la manière suivante :

Un résultat de	24 369 euros
A l'apurement du compte report à nouveau débiteur	817 euros
Affectation d'une somme de au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social	50 euros
Le solde soit la somme de <i>Affecté au compte « report à nouveau »</i> <i>Portant celui-ci à 23 502 euros</i>	23 502 euros

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 24 052 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

TROISIÈME DECISION

L'associée unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

QUATRIÈME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des opérations ou conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Madame Alaina ALVES DO CARMO, associée unique et Présidente détenant l'intégralité des voix, savoir :

- ✓ Conditions d'exécution des conventions conclues antérieurement, dont les effets se sont poursuivis

Compte courant associé

Au 31 décembre 2022, le compte courant associé de Madame Alaina ALVES DO CARMO était créateur d'une somme de 13 680,58 euros. Ce compte courant associé n'est pas rémunéré.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

CINQUIÈME DECISION

L'associée unique ratifie qu'aucune rémunération n'a été perçue par sa présidente Madame Alaina ALVES DO CARMO au cours de l'exercice écoulé. En outre, la Société n'a pris en charge aucune charge sociale.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

SIXIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et sera consigné sur le registre des décisions.

Madame Alaina ALVES DO CARMO

Associée unique et Présidente



2A IMMO
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 500 euros
Siège social : 6 Rue Mulochon
78650 BEYNES
888 981 818 R.C.S. Versailles

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT
PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 05 MAI 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 24 369 euros, de la manière suivante :

Un résultat de	24 369 euros
A l'apurement du compte report à nouveau débiteur	817 euros
Affectation d'une somme de au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social	50 euros
Le solde soit la somme de <i>Affecté au compte « report à nouveau ».....</i> <i>Portant celui-ci à 23 502 euros</i>	23 502 euros

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 24 052 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

Cette décision est adoptée par l'associée unique

Certifiés conformes par la Présidente
Madame Alaina ALVES DO CARMO



2A IMMO
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 500 euros
Siège social : 6 Rue Mulochon
78650 BEYNES
888 981 818 R.C.S. Versailles

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT
PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 05 MAI 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 24 369 euros, de la manière suivante :

Un résultat de	24 369 euros
A l'apurement du compte report à nouveau débiteur	817 euros
Affectation d'une somme de au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social	50 euros
Le solde soit la somme de <i>Affecté au compte « report à nouveau »</i> <i>Portant celui-ci à 23 502 euros</i>	23 502 euros

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 24 052 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

Cette décision est adoptée par l'associée unique

Certifiés conformes par la Présidente
Madame Alaina ALVES DO CARMO

